

2025 - 033 Séance du Conseil Municipal du 31 mars 2025
Service : Action auprès des personnes âgées et des personnes handicapées
Référence : MC

Objet : RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHE, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Corinne CHENARD à Sylvie PELLOQUIN

Julien ROUSSEAU à Jacqueline MENARD-BYRNE

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU

Yvan VALLEE à Ludivine BEN BELLAL

Yves ANDRIEUX à Hélène RAUHUT-AUVINET

Olivier MICHE à Hervé LEBEAU

Olivier SCOTTO à Geneviève HAMEON

Absent excusé : Patrice BOLO.

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers effectivement présents : 27

Secrétaire : Sylvie PELLOQUIN

Rapporteur : Ludovic Joyeux

EXPOSE

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'accompagner les territoires afin de mieux répondre aux besoins des populations vieillissantes et améliorer leurs conditions de vie et d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association à but non lucratif, a pour but de développer, au niveau francophone, la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS.

Il fédère les collectivités engagées dans l'adaptation de leur territoire au vieillissement et outille ses adhérents dans la construction de leurs plans d'actions, en suivant un cadre méthodologique issu des recommandations de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés.

A Couëron, les habitants âgés de 60 ans et plus sont près de 4 900, soit environ 21% de la population. L'évolution du nombre de séniors entre 2022 et 2032 est estimée à une augmentation de 19%.

En 2021 la Ville a adhéré au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), marqueur de son engagement dans l'élaboration d'une stratégie Bien vieillir qui a abouti en 2024 à l'élaboration d'un plan d'actions triennal 2024-2026.

Il convient maintenant de désigner les représentants de la Ville à l'assemblée générale du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2021 portant adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 20 mars 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 24 mars 2025 ;

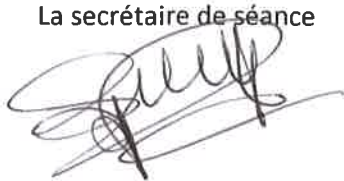
Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- désigner Madame le Maire, comme représentante titulaire et Mme Geneviève Haméon, comme représentante suppléante de la ville de Couëron à l'assemblée générale du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 31 Mars 2025

Sylvie Pelloquin
La secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.